RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE
DU JEUDI 11 JUIN 2026 A 18H30

ORDRE DU JOUR
DES AFFAIRES SOUMISES À DÉLIBÉRATION

I- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

II- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 AVRIL 2026

III- COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

IV- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

V- AFECTATION DES RESULTATS 2025

VI- VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

VII- CONTRAT DE DSP 25-34 – MISE EN PLACE DE LA TELERELEVE – REFUS DES ABONNES – TARIF DE LA RELEVE MANUELLE DES COMPTEURS

VIII- PROPOSITION DE CONVENTION AVEC LA VILLE DE L'ISLE-ADAM DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'EAU POTABLE ALLEE DES MARRONNIERS

IX- POINT SUR LES TRAVAUX

X- BUDGET COMMUNICATION

XI- QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRES SOUMISES À DÉLIBÉRATION

I- <u>DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE</u> <u>(art. L. 2121-15 du CGCT)</u>

Ce dernier est désigné au début de chacune des séances du Comité Syndical pour la durée de la séance.

Un ou plusieurs délégués peuvent se proposer, mais en l'absence de proposition, le Président soumet un nom. C'est le Comité qui vote.

II- <u>LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MARS 2026</u>

Il vous est transmis le projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril avec la convocation pour la présente réunion et le recueil des affaires soumise à délibération.

Il sera soumis à l'approbation des membres du Comité Syndical présents.

III- <u>COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE</u> <u>(art. L 5211-10 du CGCT)</u>

En vertu de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de la délibération du 17 avril 2026, Madame la Présidente informera l'assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences.

IV- <u>APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025</u>

Le Compte Financier Unique (CFU) 2025 remplace le Compte de Gestion réalisé par le service de Gestion Comptable et le Compte Administratif établi par le SIAEP.

Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Il s'agit d'une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

La Présidente ne prendra pas part au vote. Elle devra sortir de la salle de réunion et céder sa place au doyen d'âge des conseillers pour mener les débats et soumettre à l'assemblée l'approbation du Compte Financier Unique 2025 du SIAEP.

V- <u>AFFECTATION DES RESULTATS 2025</u>

Le résultat de fonctionnement 2025 est de 1 080 631.91€. L'excédent antérieur reporté de 2024 était de 224 374.43€. Le résultat de fonctionnement à affecter est donc de : 1 305 006.34€.

Le solde d'exécution cumulé d'investissement est défini en additionnant le résultat de l'exercice 2025 de -1 102 049.82€ et l'excédent antérieur reporté de 2024 de 601 015.61€, soit un montant de -501 034.21€, qui sera reporté au compte D.001 au Budget Supplémentaire 2026.

Le solde des Restes à Réaliser 2025 est de -733 256.39€, il y a donc un besoin de financement de la section d'investissement par la section de fonctionnement a minima de 1 234 290.60€.

Il sera donc proposé à l'assemblée d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 au Budget Supplémentaire 2026 comme suit :

- l'affectation en R1068 d'une partie du résultat de fonctionnement, 1 234 291.00 €, afin de financer la section d'investissement,
- le report en R002 du reste du résultat de fonctionnement en R002, 70 715.34 €,
- et le report du solde d'exécution cumulé d'investissement, -501 034.24 € en D001.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	581 678.94 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	
c. Résultats antérieurs de l'exercice D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	430 378.49 €
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	**1 012 057.43 €**
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	601 015.61 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-1 388 698.24 €
Besoin de financement = e. + f.	**-787 682.63 €**
AFFECTATION (2) = d.	**1 012 057.43 €**
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	**787 683.00 €**
3) Report en exploitation R 002 **Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :**	**224 374.43 €**
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

VI- VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Le Budget Primitif 2026 a été adopté le 19 mars 2026, sans le report des résultats antérieurs.

Le Compte Financier Unique 2025 et l'Affectation des Résultats 2025 sont les points IV et V de la présente séance.

Il y a donc lieu d'établir un budget supplémentaire, établi conformément aux disposition du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), intégrant ses résultats.

Conformément à l'article L.2312-1 du C.G.C.T., le budget est proposé par la Présidente et voté par le Comité Syndical.

La proposition de Budget Supplémentaire 2026 soumise à l'approbation de l'assemblée délibérante, d'un montant total de 1 937 812.22 €, s'équilibre de la façon suivante :

- en section de fonctionnement, les dépenses et les recettes : 70 715.34 €
- en section d'investissement, les dépenses et les recettes : 1 867 096.88 €

VII- CONTRAT DE DSP 25-34 – MISE EN PLACE DE LA TELERELEVE – REFUS DES ABONNES – TARIF DE LA RELEVE MANUELLE DES COMPTEURS

Le contrat de Délégation de Service Public a été renouvelé pour la période 25-34. Celui-ci prévoit notamment le déploiement de la télérelève sur l'ensemble du territoire du SIAEP au 1er juin 2027.

Celle-ci permettra une facilité de gestion pour les abonnés ainsi qu'une meilleure détection en cas de fuite.

En cas de refus motivé et écrit des abonnés, le relevé s'effectuera comme aujourd'hui, avec le déplacement d'un technicien au domicile des abonnés.

Il y a lieu de définir le tarif de cette prestation. Il sera demandé au Comité Syndical de statuer sur la somme forfaitaire de 35 €HT par relevé.

VIII- PROPOSITION DE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE L'ISLE-ADAM DANS LE CADRE DES TRAVAUX ALLEE DES MARRONIERS

Les travaux de réhabilitation de la canalisation d'eau potable et des branchements particuliers allée des Marronniers à l'Isle-Adam ont débuté le 18 mai prochain.

La Ville de l'Isle-Adam de son côté, doit entreprendre des travaux de réfection en pleine largeur de la couche de roulement sur cet axe du quartier de Cassan.

Elle sollicite le SIAEP, dans un souci d'optimisation de l'utilisation des fonds publics et un résultat technique et esthétique cohérent, pour la conclusion d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de ces travaux

par le SIAEP pour le compte de cette dernière et remboursement des frais engagés. A terme, l'opération sera blanche pour le SIAEP.

Le coût des travaux, part ville, est estimé à hauteur de 72 650,67 HT auquel s'ajoute les missions connexes et les éventuels travaux complémentaires.

L'assemblée délibérante devra se prononcer sur la conclusion de cette convention.

IX- POINT SUR LES TRAVAUX

Il sera fait sur les travaux en cours de réalisation.

X- BUDGET COMMUNICATION

La dernière action de communication du SIAEP est l'achat de 20 fontaines à destination des communes.

Il sera fait un point pour recenser les besoins et pour chaque site retenu, vérifier les prérequis.

En cas de faisabilité, pour chaque site, doivent être communiqués :

- l'adresse exacte,
- un contact sur place,
- les horaires d'ouverture,
- et les effectifs du site.

XI- QUESTIONS DIVERSES

LISTE DES ANNEXES

N° de l'Annexe	Point de l'ordre du jour concerné	Désignation
1	II	Projet de procès-verbal de la séance du 17 avril 2026
2	IV	CFU 2025
3	V	Affectation des résultats 2025
4	VI	Proposition de BS 2026
5	VIII	Proposition de convention avec la ville de l'Isle-Adam – allée des Marronniers